

RÉGLEMENTATION :**Livre III : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES****- Art 1.3: spécifications des boules de bowling****1.3.1 Introduction**

Dans ce chapitre, seules les spécifications de base sont données. Pour les spécifications techniques détaillées et les procédures de test, il faut faire référence au manuel USBC Equipment Specifications.

1.3.6 Dureté

La dureté de la surface des boules de bowling ne doit pas être inférieure à une mesure Shore de 73 Durometer D à température ambiante (20 à 25° C).

Concernant le cas particulier des boules de bowling en uréthane, cette mesure est dorénavant portée à 78D.

Les boules en uréthane ne sont donc autorisées que si elles présentent une dureté minimale de 78D (certification fabricant) et sont approuvées par l'USBC pour une utilisation lors des compétitions homologuées.

1.3.9 Conformité

Toute boule non conforme est interdite en ligues et en compétitions homologuées par la F.F.B.S.Q.

Livre II : REGLEMENT SPORTIF**- Art : 13.2. CONFORMITE DU MATERIEL**

Seules les boules de bowling figurant sur la liste des boules approuvées par l'USBC peuvent être utilisées en compétition.

La liste officielle des boules interdites est reconnue par la CSNB et s'applique à toutes les compétitions homologuées par la CSNB.

Liste des boules interdites aux spécifications USBC :

https://images.bowl.com/bowl/media/legacy/internap/bowl/equipandspecs/pdfs/NonConformingBallList_032122.pdf

Sont autorisées uniquement les boules de bowling en uréthane fabriquées avec une dureté minimale de 78D (certification fabricant) et approuvées par l'USBC, pour une utilisation lors des compétitions homologuées CSNB.

Il incombe aux licenciés de s'assurer que toutes les boules de bowling utilisées en compétition sont conformes aux exigences d'admissibilité en vigueur.

NB : Les boules de bowling en uréthane dont la dureté est inférieure à 78D qui figurent dans la liste des boules approuvées par l'USBC : <https://bowl.com/approved-ball-list> sont interdites dans les compétitions homologuées.

EN PRATIQUE

La CSNB se réfère donc à 2 listes publiées par l'USBC :

- La liste des boules interdites (dernière mise à jour : 21/03/2022). Figurent dans cette liste les boules qui n'ont pas été homologuées ou qui ont perdu leur homologation à la suite de contrôles de spécification : *exemple : la boule SPECTRE*. Ces boules ne sont donc pas autorisées lors des compétitions homologuées.
- La liste des boules homologuées mise à jour hebdomadairement de toutes les boules homologuées, la recherche se fait par marque. Apparaît donc également dans cette liste toutes les boules uréthane homologuées qu'elles soient 78D ou non.

La CSNB n'autorise pour les boules en uréthane que celles fabriquées avec une dureté minimale de 78D (certification fabricant) lors de toutes les compétitions homologuées (compétitions fédérales et tournois homologués). Cela signifie que les boules uréthane ayant une dureté inférieure à 78D mais présente dans la liste des boules homologuées USBC sont interdites dans les compétitions fédérales homologuées françaises.

La CSNB met à disposition un fichier des boules uréthane respectant la réglementation 78D fabricant sur le marché actuel. Ce fichier sera mis à jour si nécessaire.

https://www.ffbsq.fr/ffbsq/CNB/arbitrage/R%C3%A8glementation%202026/2026%2009%20boules_urethane_78D.pdf

Rappel : un contrôle de la conformité des boules doit être fait en début de compétition par l'arbitre (vérification notamment : **modèles autorisés**, absence de trou d'équilibrage, absence de scotch susceptible de détériorer les conditions de jeu (dépassant des trous ou destiné à visualiser la rotation, insert, plug...))

Il est également conseillé à l'arbitre d'être vigilant au changement de pistes, lors de pannes, etc...

Toute boule non conforme doit être enlevée de l'aire de jeu, voir confisquée durant la compétition.

En complément l'art.13.2 stipule : « *Tout licencié peut être soumis à une vérification de matériel inopinée pendant une épreuve homologuée, dans l'enceinte d'un établissement de bowling, afin de contrôler la conformité de ce matériel.* », ce qui signifie que l'arbitre peut contrôler les boules à tout moment de la compétition auprès d'un licencié.

SANCTIONS

Si une boule non conforme et donc dorénavant toute boule uréthane non 78D est utilisée, des sanctions s'appliquent selon le règlement **art. 13.2 Livre II** :

En cas d'irrégularité, le licencié s'expose aux sanctions sportives suivantes :

-En individuel : ses scores ne sont pas homologués, les gains et récompenses éventuellement reçus sont restitués et les titres, classements ou records obtenus sont annulés.

-En équipe : les scores du joueur concerné ne sont ni homologués, ni pris en compte dans le total de l'équipe ; les gains et récompenses éventuellement reçus en équipe sont restitués et les titres, classements ou records sont annulés.

Le joueur s'expose en outre à une convocation devant le Conseil de discipline pour « fraude tricherie ».